

AG 2022 : les points de vigilance des agences de conseil en vote

GOUVERNANCE

Les agences de conseil en vote ont intégré le climat dans leur politique de vote cette année.

Elles seront également vigilantes aux rémunérations des présidents non exécutifs.

Laurence Boisseau
@boisseaul

En 2021, le climat a fait son apparition dans les assemblées générales (AG) des grands groupes cotés français. EDF, AXA y ont présenté un point d'étape sur leur politique climatique. Mieux, Atos, Vinci et TotalEnergies ont soumis au vote des actionnaires leur plan de transition énergétique. Cette année, les sociétés devraient être plus nombreuses à proposer une résolution en ce sens. Les agences de conseil en vote (« proxy advisors ») s'y préparent. L'américain ISS (Institutional Shareholder Services) et le français Proxinvest ont tous deux intégré cette question dans leur politique de vote 2022. L'an dernier, ce n'était pas le cas et elles se retrouvaient alors à émettre une recommandation pour les investisseurs quand la résolution était soumise au vote.

Globalement, les « proxy advisors » partagent les mêmes vues : ils soutiendront une résolution climatique si certains critères sont remplis. Ils tiendront compte de l'exhaustivité et de la rigueur du plan climatique. Ils regarderont de près si l'entreprise divulgue bien ses émissions de gaz à effet de serre Scope 1, 2 et 3, si elle s'est engagée à rendre compte de la mise en œuvre de son plan au cours des années suivantes, et enfin, si elle a défini des objectifs en lien avec les Accords de Paris.

Dissociation des fonctions de président et de DG

Lors d'une conférence organisée jeudi matin par l'Hebdo des AG, Glass Lewis a insisté sur le fait que ces résolutions climatiques ne devaient pas avoir pour but de transférer la responsabilité de la stratégie RSE (Responsabilité Sociale et Environnementale) du conseil d'administration aux actionnaires. Avec un tel vote, l'entreprise demande un



Assemblée générale de TotalEnergies. Les entreprises doivent avoir défini des objectifs en lien avec les Accords de Paris sur la lutte contre le réchauffement climatique. Photo Pascal Sittler/REA

simple avis. Proxinvest ne prévoit pas de vote sanction. Si une société cotée ne propose pas de résolution climatique, l'agence de conseil en vote ne recommandera pas de voter contre un membre du conseil d'administration.

« Nous sommes dans une démarche bienveillante pour accompagner les entreprises en leur expliquant les attentes des investisseurs. Un vote sanction ouvrirait une guerre avec les émetteurs, qui y verraient du chantage », a expliqué Loïc Dessaint, directeur général de Proxinvest. Côté rémunérations, cette année,

les agences de conseil en vote porteront une attention particulière à celles des présidents non exécutifs. En 2021, la dissociation des fonctions de président et de directeur général est devenue la nouvelle norme dans l'Hexagone. Arcelor-Mittal, Bouygues, L'Oréal, Danone, Saint-Gobain ont tous franchi le pas.

Cette année, ce sera au tour d'Orange, d'Air Liquide et de Veolia. « Un président exécutif qui était PDG avant est souvent mieux payé qu'un président qui le devient directement, parce qu'il garde certaines missions.

Cela ne justifie pas que son fixe soit équivalent à celui du directeur général », explique un analyste d'une agence de conseil en vote.

Féminisation

Proxinvest a, par ailleurs, renforcé ses exigences envers l'administrateur référent, un contre-pouvoir au PDG. Ce dernier doit avoir des prérogatives spécifiques, notamment pouvoir déposer des points à l'ordre du jour du conseil. L'agence de conseil en vote vérifiera que des « executive sessions », ces réunions du conseil d'administration auxquelles participent tous les administrateurs indépendants mais pas les dirigeants exécutifs, ont bien lieu et qu'elles sont bien présidées par ce dernier.

La féminisation des comités exécutifs sera sans doute un sujet à l'avenir. La loi Rixain adoptée en décembre dernier impose 30 % de femmes dans les instances dirigeantes d'ici à 2027 puis 40 % d'ici à 2030. Dans l'immédiat, les groupes cotés affichent environ 25 % de femmes dans leur comité exécutif. ■

L'Hebdo des AG fusionne avec Praexo

L'Hebdo des AG et Praexo ont annoncé leur rapprochement donnant naissance à Scalens. Cette nouvelle société propose la digitalisation de la relation des sociétés cotées avec leurs actionnaires et investisseurs. Cette fusion s'accompagne d'une levée de fonds auprès de ses fondateurs et de Rothschild & Co. En 2022, Scalens couvrira les AG en France, en Allemagne, au Royaume-Uni et dans d'autres pays européens.

La SFAF règle sa crise de gouvernance

RÉGULATION

La trésorière de la SFAF, qui avait été recrutée mi-décembre pour siéger au conseil de surveillance de Solutions 30, a démissionné du conseil d'administration de l'association représentant les analystes financiers.

Début décembre, la Société française des analystes financiers (SFAF) avait prévu d'engager une réflexion de fond sur sa gouvernance, notamment sur les règles à définir pour prévenir et gérer les conflits d'intérêts au sein de son propre conseil d'administration. Le calendrier de ces travaux avait été accéléré par un imprévu : la nomination surprise, mi-décembre, de la trésorière de la SFAF, Pascale Mourvillier, au conseil de surveillance de Solutions 30, une société cotée du SBF 120. L'associa-

tion n'a aujourd'hui plus besoin de réfléchir dans l'urgence. Dans une lettre adressée à ses membres mercredi, elle vient d'annoncer la démission de Pascale Mourvillier de ses fonctions au conseil et au bureau de la SFAF. Entre les administrateurs de cette dernière et la trésorière, la situation n'était plus tenable.

En pleine tourmente

Solutions 30 s'est retrouvée en pleine tourmente boursière fin 2020 après avoir été accusée de fraude par un rapport anonyme, puis par le vendeur à découvert américain Carson Block. En mai dernier, son auditeur EY n'a pas certifié les comptes 2020. Depuis, Solutions 30 a indiqué, fin septembre, que l'analyse de son bilan au 1^{er} janvier par le cabinet PKF, son nouvel auditeur, n'avait fait ressortir aucune anomalie.

Un membre du conseil d'administration de la SFAF peut siéger dans un conseil. Rien ne l'interdit. Le problème est, qu'entre la SFAF et Solutions 30, il existe un certain passif. En juin dernier, l'association a reçu une « mise en garde » d'un cabinet d'avocats travaillant pour la

société cotée tentant de la dissuader d'organiser une réunion avec Carson Block sur le thème : « Solutions 30 : les leçons à tirer pour la réglementation financière française ». Face aux pressions, la SFAF a préféré annuler, mais l'affaire a fait grand bruit et a été prise très au sérieux par le gendarme boursier.

Dans une lettre adressée à ses membres, la SFAF, vient d'annoncer la démission de Pascale Mourvillier de ses fonctions au conseil et au bureau de l'association.

Dans un premier temps, fin décembre, certains membres de la SFAF ont été choqués par cette nomination qui risquait à leurs yeux de nuire à la réputation de l'association et potentiellement à sa crédibilité, en cas d'éventuels problèmes avérés, plus tard, chez Solutions 30.

Mais l'association n'a alors pas tranché à chaud en poussant Pascale Mourvillier à démissionner. Depuis, les membres de l'association ont digéré l'information et durci leur position. Selon nos informations, un conseil d'administration réuni cette semaine aurait considéré que si Pascale Mourvillier restait au conseil, ce dernier serait paralysé.

Le moment n'était pas à ce genre de blocage. La SFAF a des sujets importants à traiter. Elle discute notamment toujours avec les autres associations représentant les acteurs de marché à savoir avec l'Amafi (Association française des marchés financiers), l'AFG (Association française de gestion), l'AFZI (Association française des investisseurs institutionnels) et MiddleNext pour la mise en place d'une charte de bonnes pratiques afin d'encadrer la recherche sponsorisée (payée par l'émetteur). « Alors que la consultation de la Commission européenne pour l'allègement des règles de cotation des PME (Listing Act) s'achève le 11 février, il serait de bon ton que la place de Paris s'aligne enfin sur une charte », note un spécialiste du dossier. — L. Boi.